



**Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux,**

**Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau**

**Douzième réunion**

Genève, 5 et 6 juillet 2017

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins  
transfrontières**

**Projet de note de cadrage en vue de l'atelier mondial sur la répartition des ressources en eau  
(Genève, 16-17 octobre 2017)**

**Résumé**

À sa septième session en novembre 2015, la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), a décidé d'intégrer au programme de travail de la Convention pour 2016-2018, l'organisation, en 2017, d'un atelier mondial sur la répartition et le partage de l'eau ainsi que sur la mutualisation de ses bienfaits dans les bassins transfrontières. L'atelier devrait aider à recueillir des exemples de bonnes pratiques de répartition et de partage de l'eau et de mutualisation de ses bienfaits provenant tant de bassins d'eau de surface que d'eaux souterraines transfrontières.

L'atelier se tiendra les 16 et 17 octobre 2017 à Genève, en marge de la cinquième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes de la Convention.

Le présent document décrit le contexte de ces travaux, définit les objectifs et la portée de l'atelier ainsi que qu'un projet de programme. Comme la douzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau constitue une bonne opportunité pour mieux définir et enrichir les objectifs, la portée et le programme de l'atelier, ce document présente un certain nombre de questions à examiner en petits groupes durant le point 8 de l'ordre du jour.

**I. Contexte**

La répartition de l'eau, autrement dit la manière dont l'eau est répartie au fil du temps entre différents secteurs et à des fins différentes, est l'un des défis majeurs de la gestion de l'eau. La hausse de la demande en eau, du manque d'eau et de la variabilité du climat ont suscité un intérêt mondial croissant pour cette thématique. Par exemple, le récent rapport de l'OCDE « Répartition des ressources en eau - Partager les risques et les opportunités »<sup>1</sup> met en lumière les pratiques actuelles en terme de répartition de l'eau au niveau national et apporte des recommandations pour des réformes nationales.

Dans le contexte transfrontière, la répartition de l'eau est d'autant plus importante, due à la concurrence croissante pour les ressources en eau entre les pays et aux risques de tensions politiques et de conflits qui en découlent. Les principes clés du droit international de l'eau (le principe d'utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau partagées, l'obligation de ne pas causer de dommage, le principe de durabilité), ancrés dans la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), apportent une orientation pour répartir l'eau dans les bassins transfrontières, ainsi que pour développer et utiliser les bassins des cours d'eau et des aquifères qui influencent de manière indirecte la disponibilité de l'eau et par conséquent l'eau disponible pour la répartition. Néanmoins, il n'existe pas de formules ou de lignes directrices universellement acceptées pour répartir les ressources en eau partagées ou

<sup>1</sup> OCDE (2015), Water Resources Allocation: Sharing Risks and Opportunities, OECD Publishing, Paris (uniquement disponible en anglais).

leurs avantages – car il est souvent admis que la répartition de ses bienfaits devrait déterminer la répartition des ressources en eau.

Afin de répondre aux questions de répartition de l'eau dans le contexte transfrontière, les pays riverains peuvent mettre en place des solutions ad-hoc, ou ils peuvent avoir conclu des arrangements de coopération qui comprennent des dispositions sur la répartition de l'eau. Il existe différentes possibilités pour formaliser les aspects de la répartition de l'eau au niveau transfrontière, allant de dispositions contenues dans l'accord de coopération principal concernant l'eau, à des accords complémentaires, des protocoles ou des règles sur la régulation du débit opérationnel. Cependant, seule une minorité d'accords transfrontières comprend des dispositions relatives à la répartition de l'eau. En outre, la mise en œuvre de certains des cadres convenus de répartition s'avère difficile et souligne des faiblesses dues à différentes raisons : un manque de robustesse et de flexibilité de la répartition convenue face à la variabilité croissante de la disponibilité en eau ; la reconnaissance croissante de la nécessité de prendre en compte les préoccupations en matière de préservation de l'environnement, telles que les débits environnementaux ; et la durabilité des solutions existantes.

Étant donné l'importance croissante de cette thématique et des défis spécifiques au contexte transfrontière, à sa septième session en novembre 2015, la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a décidé de recueillir des exemples de bonnes pratiques de répartition et de partage de l'eau et de mutualisation de ses bienfaits provenant tant de bassins d'eau de surface que d'eaux souterraines transfrontières, par le biais de l'organisation d'un atelier mondial sur cette thématique.

Cette activité devrait s'inscrire dans le prolongement et la continuité des travaux en cours au titre de la Convention sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et sur les avantages de la coopération. La Réunion des Parties a également souligné la nécessité de mettre l'accent sur les implications intersectorielles et transfrontières du manque d'eau ; ce qui établit des liens avec les travaux de la Convention sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières.

L'atelier mondial sur la répartition de l'eau se tiendra les 16 et 17 octobre 2017 à Genève, en marge de la cinquième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (18 octobre), sous l'égide de la Finlande en coopération avec des organisations partenaires restant à définir.

## **II. Objectifs et portée**

Le principal objectif de l'atelier est de soutenir les efforts visant à élaborer des accords transfrontières durables et équitables concernant la répartition de l'eau qui parviennent à un équilibre entre robustesse et flexibilité. A cette fin, l'atelier vise à accroître la compréhension et la connaissance des critères, des mécanismes, des outils et des bonnes pratiques concernant la répartition de l'eau dans les bassins transfrontières.

Des exemples d'arrangements et de pratiques concernant la répartition de l'eau dans un contexte transfrontières, ainsi que des idées relatives à la répartition de l'eau dans la perspective du droit international de l'eau et d'autres disciplines seront examinés. Les participants seront invités à partager leurs expériences, à identifier des bonnes pratiques et des enseignements tirés, et à formuler des questions et des besoins visant à fournir des informations pour les futurs travaux éventuels concernant la répartition de l'eau au titre de la Convention sur l'eau.

L'atelier s'appuiera sur des approches pratiques et théoriques afin d'illustrer les différentes possibilités d'aborder la répartition de l'eau de manière pratique, et ce depuis différents points de vue (développement, pénurie d'eau, extrêmes hydrologiques, protection des écosystèmes, etc.). Pour ce faire, il rappellera, tout d'abord, les éléments nécessaires à un bon mécanisme de répartition des eaux transfrontières, et passera ensuite en revue les questions liées à la mise en œuvre et à la révision éventuelle de ces mécanismes. Le programme mettra en évidence les opportunités liées à la répartition de l'eau, mais également ses limites, en soulignant la nécessité de la compléter par d'autres approches telles que la mutualisation des bienfaits liés à l'eau, l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la gestion de la demande.

Compte tenu de la diversité des circonstances (conditions climatiques, situations socio-économiques, etc.), ainsi que des antécédents différents du développement de la coopération concernant la répartition de l'eau, il existe un fort potentiel d'apprentissage des pratiques de répartition de l'eau parmi les différentes régions du

monde. C'est pourquoi, une participation mondiale et la diversité des cas illustrés seront d'importance capitale pour le succès et la pertinence de l'atelier.

### **III. Projet de programme de l'atelier**

L'atelier se composera d'une combinaison de présentations en plénières et de sessions interactives, telles que des travaux en groupes ou un « café mondial ».

Le projet de programme est détaillé ci-dessous. La portée et la durée finales des sessions seront définies sur la base des exemples de bonnes pratiques qui seront illustrés.

#### ***Jour 1 – matin***

Ouverture

Introduction : réflexions sur la répartition de l'eau

- Répartition des eaux transfrontières au regard de l'histoire et des principes du droit international de l'eau
- Principes et considérations liés à la répartition de l'eau dans un contexte transfrontière
- Exigences en matière de données et de suivi afin de façonner les décisions concernant la répartition de l'eau dans le contexte transfrontière.

#### ***Jour 1 – après-midi***

Établir des priorités entre et parmi les intérêts et les utilisations conflictuels dans un contexte transfrontière

- Rôle de la gestion intégrée des ressources en eau, consultations avec les parties prenantes, gestion des débits environnementaux minimaux, droit humain à l'eau
- Créer une référence commune en termes de compréhension de la disponibilité de l'eau, du niveau d'utilisation actuel, de perspectives et de variabilité

Mécanismes et outils de répartition de l'eau

- Solutions existantes pour les défis de la répartition de l'eau dans un contexte transfrontière

#### ***Jour 2 – matin***

Élaborer des arrangements et des accords

- Possibilités pour inclure les arrangements concernant la répartition de l'eau dans les accords de coopération transfrontière, les arrangements informels
- Créer des accords durables au regard des conditions hydrologiques changeantes

#### ***Jour 2 – après-midi***

Mise en œuvre et révision des accords

- Mise en œuvre et révision des accords de répartition de l'eau ; défis, enseignements tirés et facteurs de réussite

### **IV. Questions à examiner lors de la réunion du Groupe de travail**

Une session de discussion interactive se tiendra à l'occasion de la douzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau le 6 juillet 2017 afin de mieux définir les objectifs, la portée et le programme de l'atelier. En petits groupes, les participants du Groupe de travail examineront les deux séries de questions suivantes :

Groupe 1 (comprenant des sous-groupes) :

1. Quels sont les défis soulevés par l'élaboration de mécanismes de répartition des ressources en eau au sein des bassins transfrontières ?
2. Quels sont les thèmes que vous souhaiteriez voir apparaître au programme de l'atelier ?

Groupe 2 (comprenant des sous-groupes) :

1. Quels sont les facteurs de succès pour l'élaboration de mécanismes de répartition des ressources en eau au sein des bassins transfrontières ?
2. Quels sont les thèmes que vous souhaiteriez voir apparaître au programme de l'atelier ?

En outre, les participants du Groupe de travail sont également encouragés à faire part au secrétariat d'exemples de bonnes pratiques concernant la répartition des ressources en eau au sein des bassins transfrontières afin qu'ils soient éventuellement intégrés au programme de l'atelier.